CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—payable six mois d'avance. Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carre de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

MAGASINS A LOUER.

Le [illegible] et l'arrière magasin de la maison No. 85, rue Toulouse. Pour les termes, s'adresser à CARRIERE & BORDUZAT,
27 nov — rue St. Louis, No. 11

A LOUER.

Une MAISON de 7 appartements, un office, un établissement dans la cour pouvant loger quinze esclaves, une écurie &c., située rues Mandeville et Amour.
CHARLES HATREL,
27 nov — rue de Chartres, No. 123

A LOUER.

La maison située encoignure des rues Prytanée et Erato, la rue Prytanée fesant suite à la rue du Camp ; résidence jolie et commode. Pour les conditions, s'adresser à LOUIS A. LEMOYNE,
21 nov—15,3ps — rue Julie, No. 81.

A LOUER.

La maison appartenant à Mme. Veuve Duverge, sur l'autre bord du fleuve, vis-à-vis cette ville, avec ses dépendances, cour, jardin, cabannes à nègres &c. On louera pour une année, ou pour plusieurs. Pour plus amples informations, s'adresser rue Royale, No. 215.
21 nov—10

J. R. PUTNAM, DENTISTE.

A L'HONNEUR d'informer le public qu'il demeure actuellement dans la maison récemment occupé par le docteur Ker, à l'encoignure des rues du Canal et Royale, où on pourra le trouver depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi, prêt à remplir les devoirs de sa profession. Il invite les personnes qui désirent l'employer et le consulter, à venir chez lui, vu qu'il lui est impossible de sortir durant cette partie de la journée (excepté les cas d'indisposition), et pour les personnes qui l'honoreront de leur visite en sa'on distinct et séparé, des appartements de sa famille, et où elles peuvent être tout-à-fait part c lièrement pendant l'opération ou en attendant ses services s'il se trouvait occupé. Ses prix sont ceux sanctionnés par l'usage dans sa profession et il n en départira [illegible] personnes de moyens limités ou pour les familles qui l'honoreront de leur confiance ; dans ce cas il [illegible] réduction raisonnable. N'ayant aucun aide et [illegible] toujours qu'on le trouve chez lui, il est évident [illegible] peut tenir de comptes et collect r lui même ce qui [illegible], il prie donc les personnes qui recevront ses services de vouloir bien régler au moment où aussitôt qu'ils [illegible] convenable; plusieurs personnes s'étant offensées de se voir presenter des compt s par un tiers commis à [illegible]. Il espère que l'on sera ponctuel aux rendez-vous [illegible], ou qu'on l'avertira à temps, la négligence à cet [illegible] pouvant être d'un grand inconvénient pour d'autres personnes, et lui causant toujours a lui même une perte de [illegible]. Il prie les personnes qui lui doivent pour services [illegible] la dernière saison de vouloir bien venir régler [leurs] comptes.
30 nov

GARLEPIED & Cie.

CHAUDRONNIERS, POMPIERS,

HYDRAULICIEN ET MECANICIEN.

RUE CONDE, No. 49,

Entre les rues Dumaine & St. Philippe.

[ONT L'HO]NNEUR de prévenir MM. les habitans de la Louisiane qu'il fabrique toutes sortes de Chaudières à Cuite, à Raffinerie, Lampes, Cuillers et Ecumoires à Sucre, &c. &c.

Il apporte de France les derniers modèles d'Appareils distillatoires qui y ont été perfectionnés par les meilleurs [illegible] tels que Cellier, Baglioni, Dérode, Z. e. Adam, [illegible]. Il est aussi le même inventeur et propriétaire d'un nouvel appareil distillatoire qui, sans être aussi expéditif que ceux de Dérode et de Baglioni offre à Messieurs [les habitants] de Rhum et de Tafia, les mêmes résultats [illegible] qualités et pour la rectification des Alcools [illegible] plus de sécurité dans le travail sans être [illegible] à cette grande surveillance indispensable pour les autres appareils. Il fabrique toutes sortes d'alambics à [illegible], à la Chaptal, à la Beaumé, &c.

Il est également inventeur et propriétaire d'un nouvel [appareil] de rectification donnant deux résultats pour un, dans le même espace de tems.

Pour ces chaudières, appareils distillatoires et alambics, il va sur les lieux, fait construire les fourneaux, met les appareils en place et les fait marcher lui même jusqu'à ce que celui qui doit le conduire soit suffisamment instruit. Il fait et confectionne toutes espèces de Pompes à [incendie], d'Arrosage montées sur brouette, Pompes de [illegible], foulantes et élévatoires (dites anglaises) [illegible] irrigation enlevant une très grande quantité [d'eau avec] une force bien minime, et cela en raison de ce que ces pompes sont sans pistons, sans aucun espèce de [frottement] quelconque et ne pouvant pas se déranger en [aucune] manière. Il en construit dans le même genre pour [illegible] les sirops ou tout autre liquide bouillant, qui ne [illegible] à désirer pour le service et la solidité et qu'il [illegible] de tout dérangement.

Il fabrique également des Gardes-robes ou sièges inodores, à soupapes hydrauliques qui ne laissent évaporer aucune odeur, les matières fécales y séjourneraient-elles un [illegible].

Il fabrique encore des Fontaines à filtrer pour épurer [en] très peu de tems une assez grande quantité d'eau pour [le] secours d'aucun corps étrangers. Fait toutes sortes de Chaudières à Bière, à Teinture, à Suif, à Cire; [illegible] cylindres; dito à fourneaux; toutes sortes [de] assortissements de bains soit publics ou pour maisons particulières; Batterie de cuisine en cuivre et en tôle; Couvertures de maison, dalles, tuyaux de descente, de conduits pour fournir l'eau dans les différentes pièces de la maison, tels qu'il les a établis en 1828 dans le [grand] hôpital de Bordeaux.

Il se charge du raccommodage de toutes sortes de chaudières, de l'étamage de toutes sortes de pièces, et de la façon de tout ce qui peut se faire en cuivre, en tôle et en [fer].

[En c]onsidération de ses prix, le fini et la solidité qu'il donne à tout ce qui sort de son attelier, le mettant à même [de satisfaire] les personnes qui l'honoreront de leur confiance [qu']elles auront lieu d'être satisfaites.
9 sept

Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans,
Nouvelle-Orléans, 11 juillet 1833.

AVIS est par le présent donné, que conformément à une requisition présentée à la Direction, et aussi, conformément à la 15e. section de l'acte pour incorporer la Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans, une assemblée générale des actionnaires de cette institution aura lieu à l'hôtel de Bishop, encoignure des rues du Camp et de la Commune, le samedi 14 décembre prochain, à 10 heures du matin, "pour prendre en considération la manière dont les affaires de la dite banque sont conduites, et plus particulièrement pour délibérer sur l'endroit convenable pour l'établissement de ladite banque."

Par ordre de la direction,
11 nov — WM. G. HEWES, président.

EN déchargement du navire Rachel & Mars, de Liverpool, Nankins bleus; robes imprimées, robes blanches; madras et mauvalis; mouchoirs de batiste; bas de coton; bas de laine; toile à chemise, coton gros, indiennes; nankins, mousselines imprimées, bretelles; imprimés brochés du Havre; 16 balles de toiles imprimées, [illegible], 1 do. imprimées pour robes, en vente chez
21 nov — KENNEDY, DUREL & Co.

PORCELAINE, FAIENCE, CRISTAUX.

[EN déba]rquement du navire David Cannon de Liverpool, à vendre par le soussigné, un bel assortiment [dans] lequel se trouvent plusieurs services de [illegible] nouveaux dépeins.

[Porcela]ine, Faience de toutes qualités, verres à Champagne, verres à vin et à liqueur, caraffes, gobelets taillés et [illegible], chandeliers, portes liqueurs, huiliers, services en porcelaine, tasses et secoupes do., bols et secoupes do., bols [et] do. beurriers do. moutardiers do., verrerie commune de tout genre ainsi qu'une facture de Faience choisie pour le marché du Mexique et avant droit au [drawback].
V. AICARD.
Rue de Vieille Levée, No. 37.

[VIN] DE TENERIF en demi pipes et quart de barriques, à vendre par
22 nov — HAGAN, NIVEN & Co.

SCHONINGER, *rue de Chartres, No. 164, entre Toulouse et St.-Pierre,*

A l'honneur de prévenir les habitans de cette ville, qu'il vient d'arriver de Paris avec un assortiment complet [de] chaussures françaises pour les dames, ainsi que des [ma]roquins de toutes couleurs. Il tient aussi une quantité [de] cuirs français, veaux cirés et tiges de bottes extrêmement souples et de bonne qualité ; peaux de moutons de toutes couleurs.

Il a, de plus, à vendre, un joli billard français d'un goût moderne, ayant un éclairage d'une nouvelle invention, pour faciliter les joueurs.
26 nov—8

LES soussignés offrent à vendre les articles suivants, en débarquement du brick Justave Ernest, de Bordeaux : 25 pipes Eau-de-vie de Cognac, 4me. preuve; 12 demi pipes vieille Eau-de-vie fine Champagne; 12 demi pipes vieille Eau-de-vie de Cognac de 1815; 30 milliers bouchons longs par sacs de 500; 150 paniers Anisette superfine. Aussi, en débarquement de la barque Philipe, de Bordeaux : 200 petites boites de pruneaux.
CARRIERE & BORDUZAT,
30 nov — rue St. Louis, No. 11

HUILE D'OLIVE—300 paniers huile d'olive, et à vendre par JULES LE BLANC,
23 nov — rue Royale, No. 103

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Vente par le Régistor des Testaments—Mardi, 10 Décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue dame Jeanne Desalles, *décédée, épouse de Pierre Dulcide Barran,* les esclaves et biens-fond ci-après décrits, savoir:

ESCLAVES.

1°. Adéline, négresse créole, agée d'environ 40 ans, blanchisseuse, cuisinière et repasseuse, maladive. 2°. Eliza, négresse créole agée de 25 ans, blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, adonnée au vol. 3°. Suzanne, négresse créole âgée de 22 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse. 4°. Geneviève négresse créole âgée de 46 ans, marchande. 5°. Joseph grif créole âgé de 29 ans environ, charretier et manœuvre de maçon, adonné à la boisson.

BIENS FONDS.

1° Une Terre ou Habitation, sise en cette paroisse d'Orléans, rive droite du fleuve a environ 4 lieues au-dessous de cette ville, ayant 4 arpents, 5 toises et 2 pieds de face au fleuve, sur 40 arpents de profondeur, fermant de 4 degrés 25 minutes, borné par en haut par l'habitation de M. Duvergé et Celeste Villeré et par en bas par celle de Jacques Villeré & fils, le tout conformément au plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général, et annexé à un acte de vente en date du 8 décembre 1829 au rapport de T. Seghers, not. public.

2°. Un lot de terre situé sur le chemin du Bayou, au *faubourg St-Jean,* à gauche en sortant de la ville, distant de cette ville, d'une demie lieue ou environ, formant l'ilet désigné sous le numéro 9, sur le plan du dit faubourg, dressé le premier juin 1820, par Lafon, et déposé pour recours, en l'étude de feu Pierre Pédesclaux, ayant le dit lot de terre deux cent soixante dix pieds de face à la rue St-Jean, trois cent trente quatre pieds à la septième rue, deux cent soixante pieds à la rue des Chênes-Verts et trois cent soixante pieds à la Grande-Rue, ensemble une maison en bois à étage couvert en bardeaux, cuisine en bois, et autres dépendances, le tout ayant besoin de réparation.

Conditions de la Vente: Les esclaves, payables un quart comptant, et les autres quarts à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale sur les esclaves jusqu'à parfait paiement ; et les biens fonds, payables un dixième comptant, et le reste à 1, 2 et 3 *ans de crédit,* à dater du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par orde de la Cour:
W. F. C. DUPLESSIS, Régister.

☞ Les actes de vente seront passés devant T. Seghers, not. pub., aux frais des acquéreurs.

N. B. La maison située au faubourg St. Jean, chemin du dit Bayou, vaste et commode, n'a besoin d'autres réparations que de la peinturer et refaire les plafonds dans certains endroits. Elle vient d'être réparée, couverte et clairevoyé neuf, &c. C'est un bien très agréable, muni de beaucoup d'arbres, tels que, chênes, tacalpas, cèdres, Pillas, orangers, &c. Les amateurs devraient la visiter avant la vente.

La terre d'en bas, située entre deux sucreries, est très belle et vierge, à l'abri des crevasses. Elle ne peut qu'augmenter de valeur, propres à n'importe quel établissement, tels qu'une manufacture, moulin à planches, dépôt d'animaux, jardinage ; et abondante en paturages, cultivable à une grande profondeur, voir sur les lieux. Pour plus amples instructions avant la vente.
18 nov—8,2ps

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves.*—Vente par le Régister des Testaments—Mercredi, 11 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte des successions de Pierre Hurtubise et Jean Pierre Hurtubise, les propriétés ci-après décrites, savoir :

1°. Un **TERRAIN**, situé à l'encoignure des rues de la Levée et St. Philippe, mesurant environ 59 pieds 8 pouces de face à la rue de la Levée, sur environ 100 pieds de profondeur, et face à la rue St. Philippe; ensemble, la grande maison à deux étages, et améliorations qui s'y trouvent.

2°. Un autre **TERRAIN**, attenant à celui ci-dessus décrit, mesurant environ 40 pieds de face à la rue St. Philippe, sur environ 60 pieds de profondeur ; ensemble la bâtisse en briques, et à étage, divisée en deux logemens, et autres améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente :—Un, deux et trois ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS, régister.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Wm. Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Un plan de la propriété, sur lequel la vente doit se faire, peut être vu à la Bourse de Hewlett, et le jour de la vente.
9 novembre—18

PAROISSE D'ORLEANS,
COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 5 décembre, 1833, à midi, il sera exposé en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Robert B. Shanks, 8 actions de la Banque des Artisans et Commerçants, sur chacune desquelles $10 ont été payées.

Et le même jour, il sera vendu devant mon bureau, à 4 heures de l'après-midi, les effets mobiliers appartenant à la susdite succession, et consistant en un lot de hardes, une montre &c. Conditions de la vente : Comptant.
Par ordre de la cour,
22 nov — W F C DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testaments. Jeudi, 2 janvier 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Alexandre Benoist, la propriété ci-après décrite, savoir:—Un terrain faisant partie des communes de cette ville, désigné par le No. 3 de l'ilet No. 60, suivant un plan dressé le 25 Février 1826 par Joseph Pilié, voyer de la ville, et annexé à un acte de dépôt en l'étude de Felix de Armas, notaire en date du 18 août 1829. Le dit terrain forme l'encoignure des rues Dumaine et Roberson, et mesure 60 pieds de face à la rue Dumaine et 120 pieds de face à la rue Robertson; ensemble les dépendances consistant en l'entourage.

Condition de la vente: 6, 12 et 18 mois de crécit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé chez T. Seghers. not. public, aux frais de l'acquéreur.
30 nov

PAROISSE D'ORLEANS.
COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 14 décembre, il sera vendu dans la rue Hevia, entre les rues Girod et Poydras, pour compte de la succession de feu William Jordan, 7 chevaux, 8 drays et harnais complets, et un bois de lit avec matelas, &c.
Conditions de la vente : Comptant.
Par ordre de la cour,
30 nov — W F C DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 2 janvier 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu William Jordan, les esclaves suivants, savoir :

1° WILLIAM, âgé de 39 ans, drayman; 2° ISAAC, âgé de 20 ans, drayman; 3° Richard, âgé de 40 ans, drayman; 4° Et Chloé, âgée de 40 ans, cuisinière et domestique de maison. Conditions : Comptant.
Par ordre de la cour,
30 nov — W F C DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 31 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Benedicte Medecinger, f. c. l., les esclaves ci-après nominées et décrites, savoir :

Babet, négresse âgée de 30 ans, ayant perdu les doigts des pieds et des mains, et Adélaide, négresse âgée de 35 ans, et ses deux enfans, Angèle, négritte de 9 ans, et Christine, négritte de 6 ans.

Conditions de la vente : La négresse Babet payable comptant, et la négresse Adélaide avec ses deux enfants, payables moitié comptant, et le reste à 1 an de crédit, en un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.

N. B Les actes de vente seront passés chez L. H. Féraud, not. pub., aux frais des acquéreurs.
29 nov

PAROISSE D'ORLEANS.
COUR DES PREUVES.—*Vente le Régister des Testamens.*—Jeudi, 12 décembre, à 10 heures du matin, il sera vendu au No. 70, presque à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Poydras, les meubles meublants et autres effets mobiliers, appartenant à la succession de feue Anne Graham West. Conditions de la vente : Comptant.
Par ordre de la Cour.
28 nov — W F C DUPLESSIS, Régister.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens.—Vendredi, 13 décembre 1833, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu devant mon bureau, les meubles meublants et autres effets mobiliers appartenant à la succession de feu Alexandre Benoist. Conditions de la vente : Comptant.
Par ordre de la cour,
28 nov — W F C DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 12 décembre à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu dans la rue Elmire, faubourg Montreuil, (de cette ville), les effets mobiliers appartenant à la succession de feue Bénédict Médécinger, f. c. l. Conditions de la vente : Comptant.
Par ordre de la cour,
28 nov — W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 13 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Alexandre Benoist, savoir : 20 actions de la Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans, sur lesquelles $25 par action ont été payées, 10 actions de la Banque de Cité, payées en plein, 12 actions de la Compagnie d'Assurance des Négociants, sur lesquelles il y a $30 de payées par action; 5 Actions de la compagnie d'Assurance de l'Ouest contre l'eau et le feu, payées en plein.
Conditions de la vente : Comptant.
Par ordre de la cour,
29 nov — W F C DUPLESSIS, rég

ON désire louer une maison pour une famille peu nombreuse ; le loyer ne devra pas excéder 50 piastres par mois. On aimerait assez que ce fût entre la rue du Canal et St. Pierre. Pour renseignemens, s'adresser à
AYER, DELANY & CO,
22 nov — Rue de la Levée, près des magasins bleus.

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.
COUR DES PREUVES—Vente par le Régistor des Testaments—Samedi, 14 décembre 1833, à 10 heures du matin il sera vendu dans une maison à l'encoignure des rues Julie et du Commerce, pour compte de la succession de feu John Dennison, le fonds d'une forge. Plus : à la même heure et sur les mêmes lieux, et pour compte de la même succession, le terme du bail de la susdite maison, située à l'encoignure des dites rues Julie et du Commerce ; lequel bail à cinq ans à courir à partir du 15 de mars passé.

Conditions :—L'arquéreur du bail devra en payer le prix par mois, et fournir bonne et valable caution pour en assurer le paiement ; les autres effets mobiliers payables comptant—Par ordre de la cour.
29 nov — W F C DUPLESSIS, Reg.

PAROISSE D'ORLEANS.
COUR DES PREUVES—Vente par le Régster des Testamens.—Lundi, 30 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Norbert Broutin, les esclaves suivants, savoir :

Marie, négresse créole, âgée de 28 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse, bon sujet.

Ledy, négresse âgée de 20 ans, bonne domestique de maison, gardienne d'enfants.

Ben, nègre âgé d'environ 34 ans, ouvrier confiseur, bon sujet.

Spencer, nègre d'environ 22 ans, bon sujet, accoutumé à la vente du magasin.

Bélisaire, nègre d'environ 26 ans, ouvrier liquoriste, bon sujet.

Conditions de la vente : 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour.
W F C DUPLESSIS, rég

N. B. Les actes de vente seront passés chez L. H. Féraud, notaire public, aux frais des acquéreurs.
29 nov

PAROISSE D'ORLEANS.
COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 31 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Dame Anne Graham, décédée veuve de William West, les esclaves suivants, savoir :

Une négresse nommée Betty, âgée d'environ 30 ans, et une autre négresse nommée Maria, âgée d'environ 23 ans avec son fils Jack, d'environ 6 ans.

Conditions, 4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég

N. B. Les actes de vente seront passés chez B. W. Miller, not. pub., aux frais des acquéreurs.
29 nov

PAROISSE D'ORLEANS.
COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens.*—Samedi, 14 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Manuel Galban, un nègre nommé Champagne, âgé d'environ 60 ans.

Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la Cour,
W F C DUPLESSIS, Régister.

N. B. L'acte de vente sera passé en l'étude de L. T Caire, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
12 nov

COUR DES PREUVES—*Paroisse Jefferson*—Jeudi, 5 décembre prochain, à 10 heures du matin, il sera vendu, par le soussigné juge de la cour des Preuves susdite, dans la maison dernièrement occupée par Jean Murville Harang, dans cette paroisse et ville de Lafayette, tous les effets mobiliers dépendant de la succession dud t défun, consistans principalement en une bibliothèque, meubles meublans, argenterie, meubles et autres objets du greffe, chevaux, cabriolet, barouche, etc.

Conditions de la vente : Pour toutes sommes au dessous de $50 comptant, et pour toutes sommes de $50 ou au-dessus, des billets endossés à la satisfaction du juge soussigné, payables à la Banque de l'Etat de la Louisiane, à la Nouvelle-Orléans, aucun des objets adjugés ne sera remis à l'acquéreur avant que les conditions ci-dessus n'aient été remplies.
Paroisse Jefferson, 23 novembre 1833.
25 nov—3,10t — F. DUGUE, juge

LE soussigné offre à vendre des Vins de différentes qualités, reçus dernièrement de Bordeaux par les derniers arrivages et ayant droit au drawback :
500 barriques Vin de Montferrand, St.-Estèphe, Pauillac, St. Julien et Haut-Brion; 200 barils Vin blanc de Barsac, Preignac, Carbonnieux et Haut-Santerne, 200 caisses Vin rouge, Médoc, Panillac, St. Julien, Pomys, Château-Margaux, Gruau-Larose, Léoville, Lafitte &c ; 300 caisses Vin blanc, Barsac, Preignac, Sauterne, &c.; 200 dito Prunes fraiches, 30 dito Maraschino de Zarah ; 15 dito Curaçoa de Hollande ; 30 paniers Anisette ; 200 caisses Liqueurs assorties ; 250 sacs Bouchons assortis, pour bouteilles et damejanes ; 8 caisses Serrures assorties pour malles, de 4 à 12 pouces; 2 dito Serrures en cuivre et en fer pour armoires.
P. O. SORBE,
2 déc — 118, rue Royale

BON MARCHE—Le soussigné vient de recevoir un assortiment complet de bottes en peau de veau, maroquin, veau marin et buffle, toutes fabriquées dans le dernier genre. On les vend à la douzaine ou à la paire et à meilleur marché que dans tout autre magasin.
AYER & CO, rue de la Levée,
30 nov — No. 40, près des magasin bleus.

LES propriétaires de terrains au faubourg Marigny, dans la rue d'Enghein, au premier second ilet, pourraient les vendre en s'adressant à
LAROCHE & GAUTIER, courtiers,
27 nov — rue de Chartres, No. 169

ACTIONS de la compagnie de la Presse à coton à Vapeur de la Levée, à vendre par CHS. HATREL,
27 nov — rue de Chartres, No. 123

FUTAILLES—96 jeux de futailles, en débarquement du brick Hebron, de Newburyport, à vendre par LINCOLN & GREEN
26 nov

ACTIONS de la Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans, à vendre par CHS. HATREL,
28 nov — rue de Chartres, No. 123

A VENDRE par le soussigné 1250 cordes de bois de frêne de 4 pieds de long avantageux à l'usage des bateaux à vapeur, livrables à 5 milles au-dessous de la ville et du même bord du fleuve. On pourra traiter par lot de cent cordes,
CHS. HATREL,
26 nov — rue de Chartres, No. 123

BOUTEILLES ANGLAISES.

150 PANIERS Bouteilles anglaises à vendre par F. H. PETITPAIN,
26 nov — rues Chartres et Toulouse.

Bureau de la Compagnie de la Presse à Colon à Vapeur de la Levée—Nelle.-Orléans, 26 novembre 1833.

AVIS est par les présentes donné qu'un reçu en faveur de George Eustis, en date du 12 juillet 1833, pour une de $1000 de la première souscription au fonds capital de cette institution, a été perdu ou égaré et que demande a été faite des certificats aux quels ce reçu donne droit.
Par ordre de la direction,
26 nov — H. G. BECHTEL, secrétaire

THEODORE NICOLET & Co., *ont transporté* leur bureau de la rue Royale à la rue Toulouse, No. 30, entre Chartres et Levée.
25 nov

A VENDRE par les soussignés, 42 boucauts Sucre première qualité en débarquement du bateau la Vengeance, vis-à-vis le ferry.
25 nov — THEOD. NICOLET & CO.

AVIS.—JOHN WILLCOX & JACOB S. BAKER Ayant formé une société sous la raison de J. Willcox & Co., de la Nouvelle-Orléans, et Willcox & Baker, à New-York, ont ouvert un magasin d'habillemens dans la rue de Chartres, N° 5, où ils en tiendront un grand assortiment, convenable pour le commerce de la ville et de la campagne, et qu'ils vendront a des prix modérés, en gros et en détail. Les marchands de la ville et de la campagne sont invités à venir les voir.
15 nov—1 m

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer au public, qu'à dater du 20 courant, on trouvera tous les jours à leur établissement, encoignure Chartres et St. Louis, maison de M. Jirod, *Café au lait, à l'eau, Chocolat, thé simple, Bavaroise au chocolat, Bishop, &c.* Le tout servi à l'instar des meilleures maisons de Paris.
13 nov—1m — MERLE & GIRODEAU.

AVIS A CEUX QUI ONT PERDU LEUR BOURSE—Trouvés dans une des rues de cette ville, deux billets de banque, qui seront remis à quiconque prouvera en être le propriétaire et payora les frais du présent avertissement. S'adresser au bureau de l'Abeille.
23 nov ☞

BOIS DE CYPRE—40,000 pieds Planches de cypre coupées dans la bonne saison, et exemptes de saps, maintenant dans un chalan au lieu des déchargements, à vendre par TOURNE & BECKWITH,
23 nov — rue de la Nouvelle-Levée, Nos. 28 et 29

TOILE à draps de Russie, &c.—12 balles toile à draps grise, de la manufacture du pays; 20 do. de Russie, 10 do. Diaper, en débarquement et à vendre par
23 nov — LINCOLN & GREEN.

BOIS DE CAMPECHE—100 tonneaux bois de Campêche, de première qualité et en vente chez
JULES LE BLANC,
23 nov — rue Royale, No. 103

RUBANS DE SOIE propres pour le marché, récemment reçus et à vendre par
JULES LE BLANC,
23 nov — rue Royale, No. 103

SANGUES—Les soussignés viennent de recevoir des sangsues de choix et offrent de les vendre à un prix très raisonnable. H. BONNABEL & FRERES,
20 nov — rue Tchoupitoulas

DROGUES FRAICHES, &c.

RECU par le New-Orléans et le Napier, un grand assortiment de substances médicinales et de préparations chimiques, telles que Savons médicinal; Paraguayroux; Eau de Lavande, de fleurs d'orangers, et de rose, Huile essentielle de limon, de rose, &c., 25 livres Sulfate de quinine de pelletier, une livre acétate et sulfate de morphine; Cantharides; Ether sulfurique; Fleurs de violettes; do. de pavot; Graines d'anis, &c.
H. BONNABEL & Co,
28 nov — rue Tchoupitoulas

VENTES PAR LE MARSHAL.

Jean Guillot *vs.* Charlotte Bonifay et Gentil.

EN vertu d'un ordre de vente et de saisi à moi adressé par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, jeudi, 2 janvier 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, un certain lot de terre situé au Bayou St. Jean, mesurant 20 pieds de face sur le dit bayou, sur environ 120 pieds de profondeur, et s'élargissant de 30 pieds sur le derrière, avec un privilège sur le dit lot, saisi dans l'affaire ci-dessus.
29 nov — B. BEAUREGARD, marshal

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le jeudi 5 décembre prochain, à 4 heures, sur les lieux, 1 comptoir, étagères, caraffes, barriques vides, et divers bouteilles de liqueurs, et tout le contenu du magasin, saisis à la poursuite de J. Ball & co.
25 nov — B. BEAUREGARD, marshal

J Wilcox *vs.* A L Plough; E D Davis *vs.* le même.

EN vertu de 2 writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le lundi, 9 décembre, à 4 heures, sur les lieux, rue St. Charles & Canal, 1 bibliothèque en acajou, une demi douzaine de chaises en acajou, une demi douzaine, do. commun; portraits et ornements, saisis dans l'affaire ci-dessus.
26 nov — B. BEAUREGARD, marshal

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité, par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la cour cité, j'exposerai en vente lundi, 30 décembre, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure Chartres et St. Louis, un certain lot de terre, situé au nouveau faubourg Marigny, désigné par le No. 4, dans l'ilet No. 118, mesurant 60 pieds de face sur 120 de profondeur, et aussi, le même jour, le nègre nommée Suzan, saisis à la poursuite de Jean Bounin et A. Dray.
26 nov — B. BEAUREGARD, marshal

John Thompson *vs.* le bateau à vapeur Plough Boy, capitaine Blair, et propriétaires, H Henderson, *vs.* le même, J Scanson *vs.* do. J Nunito *vs.* do. J Gibson *vs.* do. J Kelley *vs.* do. J Risey *vs.* do. J Farnum *vs.* do. J P Ming ton *vs.* do.

EN vertu de 9 writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le lundi, 23 décembre, à midi, au café de Hewlett, le bateau à vapeur Plough Boy, ses agrès, apparaux et ameublements, saisis dans l'affaire cidessus.
20 nov — B. BEAUREGARD, marshal

D. Abbott *vs.* Capitaine Hunter, le bateau à vapeur Hylander et propriétaires; R Leary *vs. le même,* C Sponster *vs.* do. J M Sawyer *vs.* do. Mme. Brown *vs.* do. E Johnston *vs.* do. H Gruner *vs.* do. S Reed *vs.* do. W Robinson *vs.* do. M Willis *vs.* do. Jh Hunters *vs.* do. Jh Jamin *vs.* do. Willington *vs.* do.

EN vertu de 13 writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le samedi 21 décembre, à midi, au café de Hewlett, le bateau à vapeur Hylander, ses agrès, apparaux et ameublements, saisis dans l'affaire ci-dessus.
20 nov — B. BEAUREGARD, marshal

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, le lundi 16 décembre, à midi, au café de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, 2 lots de terre No. 1 et 2, dans l'ilet No. 285, situés au nouveau Canal, faubourg Ste. Marie, les dits lots de terre mesurant chaque, 60 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, saisis à la poursuite de John Arrowsmith et T S Davis
14 nov — B. BEAUREGARD, marshal

John A Zander *vs.* Joseph W. Prince.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le vendredi, 13 décembre, à midi, au café de Hewlett, l'esclave nommé Jerry Briggs, saisi dans l'affaire ci-dessus.
12 nov — B. BEAUREGARD, marshal

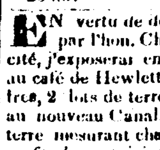

Mme. BRIGOT, a l'honneur de prévenir les dames que son mari, de retour de France, vient d'apporter avec lui, un grand assortiment de MARCHANDISES DE MODES, NOUVEAUTES, JOLIS MEUBLES, Glaces de toutes dimensions et une infinité d'autres articles dont le détail serait ici trop long.
5 nov—1m — encoignure Royale et St. Louis.

AVIS—THOMAS LAMB, natif du comté de Westmoreland en Angleterre, est mort le 25 janvier 1833, dans cette paroisse où sa succession fut ouverte et les soussignés dûment nommes curateurs. Ses héritiers et autres intéressés voudront bien s'adresser pour plus de renseignements à MAURICE CANNON,
rue Tchoupitoulas, No. 14, ou à
CHARLES PATTERSON,
8 nov—8,2ps — rue Philippa, No. 141

LES soussigné ont reçu par le navire New-Jersey, 12 boites Panacée de Swaim, 12 do. catholicon de Potter; rhubarbe en racine; do en poudre; orge mondée; graines de lin; potasse; seringues de toutes grandeurs; do. pour les enfants très soignées; essence d'anis; bergamote, menthe poivrée; neroli; fenouille; cantharine; acide prucique, médicinal. On trouvera aussi toutes sortes de préparations chimiques modernes. Plus, sangsues de première qualité.
22 nov — F. ORIOL & Co.

VINS—100 paniers Champagne, 1re. qualité.
150 vin de Médoc.
40 barils vin rouge de Bordeaux.
50 paniers Chablis.
40 paniers Pomard.
20 Château-Neuf du pape, reçus et à vendre par JULES LE BLANC,
23 nov — rue Royale, No. 103.

ON demande de deux ou trois cents actions (plus ou moins) de la Banque du Commerce. S'adresser à
LAROCHE & GAUTIER,
20 nov — courtiers, rue de Chartres, No. 169

THE—500 caisses de 13 livres, thé gun powder, importé nouvellement; 310 do. de 6 livres do. do.; 400 do. de 13 livres Young Hyson, en débarquement et à vendre par TIERNAN CUDDY & CO,
20 nov — rue des Magasins, No. 80.

PAPIER D'ENVELOPPE.—600 rames en débarquement et à vendre par TIERNAN CUDDY & CO,
20 novembre — rue des Magasins, no. 80.

A VENDRE—500 cordes bois de chauffage, livrables 150 cordes à l'habitation de M. Cazlar, à 3 milles de l'autre bord du fleuve, et 350 do. à 5 milles au-dessous de la ville et de ce bord ci. CHS. HATREL,
19 nov — rue de Chartres. No. 123

EN débarquement des navires Balauchan, Talma et Anne-Louise, venant de Bordeaux et à vendre par P. LAFAYE, rue Royale, No. 147, un assortiment de vins vieux, des Crûs de St. Emilion, Canon, Pomeral, Cote, Fransac, Grave, Médoc, &c.—1825, 1827 et 1828—Vins blanc de Grave en demi-barriques, 1825—aussi 28 futailles de 30 et 40 gallons Eau de Vie Cognac, 1828 et 1821, 18 pipes vieilles Eau de Vie—9 demi pipes Eau-de-vie aromatisées à l'usage des liquoristes, &c.—Le tout ayant droit au Draw-back.

Et d'exportations antérieures, vins assortis jusqu'à l'année 1822 et Vins de caisses.
16 nov

17 CAISSES Sardines à l'Huile, en débarquement du naviere New-Orleans, à vendre par
JULES LE BLANC,
30 oct — rue Royale, No. 103

RECU par le navire Gen. Hand, de Marseille et à vendre par les soussignés, 3 caisses Opium de Thèbes, (Egypto) de qualité supérieure.
18 oct — T. NICOLET & Co.

EAU-DE-VIE—30 pipes d'Eau-de-vie, reçue par le le Talma, venant directement de Bordeaux, à vendre au débarquement et chez le soussigné.
L. G. SASSINOT,
13 nov—6 — rue St. Louis, No. 96

RECU par le navire Cecilia, venant de Nantes, Gelée de Groseilles, de cerises, de pommes, de noix, d'abricots, de mirabelles, de poires, de framboises, de pêches, de fraises, boites de ferblanc, conserves de Colin et en pôts; Fruits en bouteilles, tels que fraises, mûres, framboises &c. de Colin; pâtés truffés de toute sorte; Kirchwaser de la Forêt Noire; cerises à l'eau de vie; sardines de Colin, &c., fromages de Gruyère, &c., à vendre par
J. E. LOREIHLE, successeur de Lanavit.
encoignure Bourbon & Douane.

P. S. Mr. L. a à vendre, très bon marché, un bon piano forte.
30 nov

Banque d'Etat de la Louisiane,
Nouvelle-Orléans, 25 novembre 1833.

LA Banque prend des traites sur Paris, et sur le Hâvre, Nantes, Bordeaux et Marseille, payable à Paris.
26 nov—3 — RICHARD RELF, caissier.

Banque du Commerce de la Nouvelle-Orleans,
Nouvelle-Orléans, 21 novembre 1833.

CETTE banque tire des Checks sur New-York au pair.
22 nov — WM. G. HEWES, président.

FOIN, VIN ET FRUITS.

EN débarquement du navire Natchez, 314 bottes de foin du nord; 103 paniers Vin de Champagne blanc, mousseux; 100 boites grapes de raisins; 100½ do. do.; 100 boites et 100½ raisins Muscat; 100 do. en grains; 100½ do. do.; 20 barillets do. do.; 50 boites pruneaux frais, s'adresser à I. OGDEN & Co,
26 nov — rue du Canal, No. 72

A VENDRE—3,000,000 barils de COQUILLES livrables à Barataria et à vendre par
27 nov—2m — F. SAUTON.

DROGUES, MEDICAMENS, &c.

LES soussignés viennent de recevoir et ouvrent en ce moment 300 ballots formant un assortiment complet de drogues, médicamens, préparations chimiques, remèdes secrets, parfumeries, instruments de chirurgie, couleurs, huiles, &c. Les dits articles ayant été choisis, par l'un des associés, pendant son séjour à New-York, Philadelphie, et Baltimore, sont garantis de première qualité et seront vendus à des prix raisonnables. Messieurs les marchands de la campagne et les droguistes sont invités à venir examiner l'assortiment au No. 89, rue de Chartres.
30 oct — DUCONGE & PEYCHAUD.

LEGION DE LA LOUISIANE,
NOUVELLE-ORLEANS, 22 NOVEMBRE 1833.

LA Légion de la Louisiane prendra les armes dimanche 22 décembre, à 9 heures précises du matin, et se réunira sur la place d'armes, pour être passée en revue par le commandant en chef, et célébrer l'anniversaire de la mémorable bataille du 23 décembre 1814, jour auquel se rattachent de si glorieux souvenirs pour la Louisiane.

Les sous-officiers et soldats devront se munir chacun de vingt cartouches à poudre. Une inspection rigide sera faite des fusils et des gibernes par les officiers des compagnies.

L'artillerie se pourvoira de trente gargousses par chaque pièce de canon.

Les officiers commandant les compagnies devront fournir sur les lieux un état exact de la force et de l'armement de leurs compagnies.

Les officiers commandant les compagnies devront envoyer des escouades de corvée pour fermer la grille et en garder les portes une demi heure avant l'heure fixée pour la revue.

Les officiers de la Légion sont invités à se réunir dans la maison de ville, dimanche 8 décembre, à 10 heures du matin.

Par ordre du brigadier général J. B. Plauché,
27 nov — D. AUGUSTIN, aide-de-camp

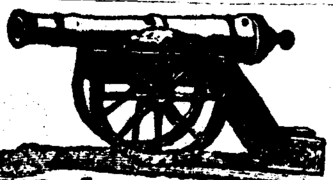

BATAILLON D'ARTILLERIE.

FETE DE SAINTE-BARBE:—Le bataillon prendra les armes, dimanche 8 décembre, à 8 heures précises du matin—équipement complét, bouquet au fusil.

Veste et pantalon bleus.

Il y aura une quête à l'Eglise, en faveur de l'Hospice des Orphelins.
Par ordre du major.
28 nov — A. SCREIBER, adj. major

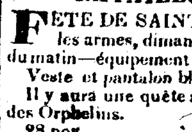

DETENU dans la geole de la paroisse St. Jacques, le nègre nommé WILLIAMS, se disant appartenir au colonel Crane, près d'Alexandrie, sur la rivière Rouge, le dit nègre est âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 5 pouces, vêtu d'un capot de couverte, et ayant une marque de brûlure, ou de vésicatoire sur la cuisse droite.

Le propriétaire est requis de prendre les mesures nécessaires pour l'en faire sortir, et payer les frais de geole et d'impression.

Paroisse St. Jacques, le 25 novembre 1833.
30 nov—3 — MICHEL SANSON, dép. shériff

DETENU à la geole de la paroisse St. Jacques, un nègre nommé HENRY, se disant appartenir au Dr. Samuel Lisley, au Fort Adams: le dit nègre est âgé d'environ 25 ans, et a apeuprès 5 pieds 9 pouces ; il a sur lui, un mauvais habit brun.

Le propriétaire est requis de prendre les mesures nécessaires pour l'en faire sortir, et payer les frais de geole, et d'impression.

Paroisse St. Jacques, le 25 novembre 1833.
30 nov—3 — MICHEL SANSON, dép. shérif.

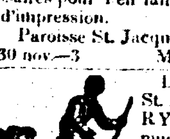

PARTIS marron du Canal de la Compagnie des Canaux de Barataria et de Lafourche, à environ 5 milles au-dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la nuit du 20 du courant, le nègre DENNIS âgé d'environ 22 ans bien constitué, d'une taille moyenne, ayant une jolie figure et la peau jaunâtre ; et le nègre PRIMUS, âgé d'environ 28 ans, bien constitué, d'une taille moyenne, ayant la peau très noire, le visage très large et les joues très saillantes.

Une récompense de vingt piastres sera donnée pour chacun des dits nègres qui sera arrêté et conduit à la geole de la Nlle-Orléans, ou de la paroisse Jefferson.
29 nov-3.

ALMANACHS POUR 1834.

ANNUAIRE DE POCHE, pour les dames, de 1834, contenant un almanach, des pages en blanc pour notes, et une collection de morceaux en prose et en vers—rédigé par Edwin Williams.

Annuaire de poche pour les hommes, de 1834, contenant un almanach, les noms des officiers des Etats-Unis, des membres du congrès, des ministres et consuls étrangers, et d'autres informations utiles. Aussi, des pages en blanc, pour notes—rédigé par Edwin Williams.

Almanach Nautique et Ephémères astronomiques, pour l'année 1834.

Almanach de la Louisiane, de 1834, adapté au méridien de la Nouvelle-Orleans, et pouvant servir également pour les états de la Louisiane, du Mississipi, de l'Alabama, de la Georgie et des Florides, avec des calculs astronomiques.

Le tout dernièrement reçu et à vendre par
W.M. M'KEAN,
3 déc — encoignure Camp et Communes

ETAT DU TENNESSEE,
COMTE DE MADISON.
COUR DE CIRCUIT.—*Pour le terme de juillet* 1833.

John T. Turner & Elihu Woodruff, plaintifs
contre
Benj. F. West, défendeur.
Saisie in assumpsit.

CE jour les plaintifs susnommés se sont présentés par fondé de pouvoir et le défendeur quoique solennellement appelé n'a pas paru, mais a fait défaut et n'a pas donné sécurité pour la demande, ni offert main levée de l'hypothèque, ni plaidé. La cour est donc d'avis que les plaintifs doivent recevoir du défendeur, les dommages et pertes qu'ils ont supporté par la non exécution de l'*assumpsit* dans la déclaration mentionnée, mais ces dommages étant inconnus, il est ordonné que le shérif fera venir un juri pour s'enquérir des dits dommages. Et il est ordonné que toutes procédures soient suspendues pendant six mois à l'expiration de quel temps il est de plus ordonné que le dit défendant apparaitra en personne, pour donner caution pour la demande et offrir main levée de l'hypothèque sur la propriété et plaider sur la demande. Autrement il sera pris un jugement final; et il est de plus ordonné qu'un copie de cet ordre sera publiée quatre semaines consécutives dans l'*Abeille de la Nouvelle-Orléans,* journal publié à la Nouvelle-Orléans.

Pour copie conforme,
15 nov—24 — H. W. McCORRY, greffier.

A VENDRE par le soussigné, pour clôre une facture, Soie à coudre, et Bas de soie, ayant droit au drawback ; 5 caisses de Soie à coudre première qualité et de différentes couleurs, assortie expressément pour le marché mexicain ; 4 caisses Bas de soie patentés, dito.
2 déc — P. O. SORBE, 118, rue Royale

AVIS—J. & J. DARRAMON, ont transporté leur fond de marchandises vis-à-vis leur ancienne demeure au No. 20. Ils invitent de nouveau les personnes qui leur devaient au 21 août dernier de venir régler.
29 nov

DENTS NATURELLES.—Le soussigné ayant un grand assortiment de dents naturelles, de choix et purifiées, offre d'en poser à ceux auxquels il en manque, qui feront les mêmes fonctions que les naturelles.
Dr. PLOUGH,
28 nov — Dentiste, rue de Chartres, No 7

MADERE.—20 boucauts, première qualité ; importé l'année dernière, à vendre par
TIERNAN CUDDY & CO,
20 nov — rue des Magasins, No. 80.

AVIS.—Attendu que John B. Barham s'est adressé à moi pour faire annuler un cautionnement de trois mille piastres, souscrit par lui, le 16e. jour de mars 1833, comme shérif de la paroisse St. Tammany, conjointement avec Renes Baham et David B. Morgan ses cautions.

La présente, a pour but de prévenir toutes personnes intéressées, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt-dix jours qui suivront la dernière publication, s'ils en ont, à ce que le dit cautionnement ne soit radié et annulé.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nelle.-Orléans, le 19e. jour de novembre mille-huit-cent-trente-trois, et la cinquante huitième année de l'indépendance américaine.

Par le gouverneur — A. B. ROMAN.
GEORGE EUSTIS, Secrétaire-d'Etat.
19 nov—30

CAFE' ET CIGARRES.

44 SACS de Café, et 16 milliers Cigarres de première qualité, en débarquement de la polacre Viscayna de la Havane, à vendre par F. H. PETITPAIN,
15 nov — Rues Chartres & Toulouse.

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS

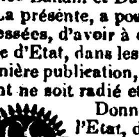

ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

Les soussignés agens de
WILLIAM PRINCE ET FILS,
PROPRIETAIRES DU

Jardin botanique Linnéen

à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines, Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à
DUCONGE & PEYCHAUD,
agents, rue de Chartres, No. 89.

N.B. On délivrera gratis des Catologues périodiques.
28 nov.—6m

LETTRES DE CHANGE sur Paris, Bordeaux et Marseille à vendre par JULES LE BLANC,
25 nov — rue Royale, No. 103

IL a été logé à la paroisse Jefferson, le nègre ATHANASE, appartenant à Louis Vivant; PAULLFY, mulâtresse, appartenant à M. Townson de la Nouvelle-Orleans.
13 nov — JACQUES CHARBONNET, shérif

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. J. DOMINGON.

VENDREDI, 6 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu dans la rue des Ursulines, entre les rues Condé et Royale, maison de M. E. Lauve, le mobilier de M. Graibe, consistant en lits, armoires, sophas, glaces, pendule, &c.
Conditions, à la vente :
28 nov

PAR F. DUTILLET.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves pour cette ville et paroisse, en date du 18 de ce mois, il sera vendu lundi, 9 du mois de décembre prochain, à 10 heures du matin, sur l'habitation de MM. Kernion, dans le chemin de Gentilly, les effets mobiliers dépendant de la succession de feu Pierre Guermeure Huchet Kernion, savoir:

23 Vaches, 3 Chevaux, 3 Mulets, 6 paires de Bœufs, un Fusil, un lot d'Argenterie et quelques meubles meublants.

Conditions: Jusqu'à $50 comptant, au-dessus de cette somme, à 4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.
27 nov—5,2ps

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu vendredi, 6 décembre prochain, à 10 heures de matin, rue des Magasins, entre les rues Girod et Notre Dame, les effets mobiliers dépendant de la succession de feu José Estevanell.

Conditions : Comptant. Par ordre de la Cour des Preuves de cette ville.
25 nov

PAR T MOSSY & TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le jeudi, 5 décembre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett,

1° Une maison principale portant le No. 56, une cuisine, et une arrière cuisine construites sur un terrain situé rue Conti, entre Chartres et Royale ; le tout devant être démoli et enlevé pour le 15 janvier prochain, à l'exception du mur mitoyen du côté de M. Kennedy qui devra rester intact et dans tout son entier.

2° Une autre Maison principale portant le No. 52, ainsi qu'une cuisine et une arrière cuisine, construites sur un terrain situé aussi rue Conti et contigu au précédent ; le tout devant être démoli et enlevé pour le 15 janvier prochain à l'exception du mur mitoyen du côté de M. Delachaise qui devra rester intact et dans tout son entier.

Et quant au mur mitoyen entre ces deux maisons, les acquéreurs en prendront chacun la moitié qu'ils devront aussi démolir et enlever pour l'époque susfixée.

3° Une grande cuve.

Conditions : 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.

N. B. Le carelage des cours appartiendra aussi aux acquéreurs.
21 nov

Propriété de valeur à vendre.
PAR TRICOU & CANONGE.

PAR ordre des syndics des créanciers de H. W. Palfrey et Palfrey, Dyson & Co., il sera vendu à la Bourse Hewlett, mardi 17 décembre, à midi,

1°. Un Terrain, ayant 175 pieds 8 pouces de face sur la rue Carondelet, 206 pieds 4 pouces sur la rue Gravier, et 205 pieds 5 pouces sur la rue de l'Union et ouvrant dans la profondeur de 196 pieds 9 pouces avec les bâtisses qui sont dessus consistant en magasins en briques, une machine à vapeur de la force de 26 chevaux et 3 presses à coton à double vis attachés à l'endroit.

Conditions: 1, 2, 3 et 4 ans de crédit, en billets portant un intérêt à 10 pour 100 par an à partir du jour de la vente, à quels époques la livraison de lieux sera faite et l'acquéreur peut se réserver le privilège de racheter ses billets ou aucun d'eux avant le 1er. Javier 1835 aux même taux d'intérêt.

2°. Un Terrain attenant au précédent ayant 52 pieds 9 pouces de face sur la rue Gravier et 100 pieds de profondeur avec les améliorations qui sont dessus consistant en deux fortes maisons d'habitation en charpente, cuisines, &c.

Conditions : 15 et 24 mois de crédit, les billets portant un intérêt jusqu'au paiement de 10 pour cent par an, à partir du 6 juin 1834, a qu'elle époque la livraison des dit lieux sera faite, mais la propriété demeurera aux risque de l'acquéreur dès qu'elle aura été adjugée et il aura le privilège de payer les billets le 6 juin 1834, sans intérêt.

Les maisons sont assurées pour $5000 jusqu'au 2 août prochain et la presse a coton $20,000 jusqu'au 23 juin prochain et les polices seront transférées à l'acquéreurs.

Un plan des lots et des bâtisses fait par C. F. Zimpel, député voyer, sera exposé à la Bourse.

3°. 2 bancs dans l'Eglise Episcopale, Nos. 59 et 69
Conditions : 4 mois de crédit.

De plus : 15 beaux Esclaves, savoir :

4°. *Phillis,* excellente cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bonne domestique de maison et ses deux enfants, Nansy, négrite de 10 ans, propre à tous ouvrages de maison et Améila, âgée de 6 ans.

5°. *Sally,* domestique de maison, âgée de 15 ans.

6°. *Mary,* cuisinière de la presse à coton, et blanchisseuse, âgée de 40 ans.

7°. *Hiram,* ingénieur, forgeron et maréchal.

8°. *Michael,* ingénieur, levier et pressier.

9°. *Willis,* pressier, charretier et domestique de maison

10°. *Paul,* pressier et charretier.

11°. *Billy,* pressier.

12°. *Kitt,* chauffeur et charretier.

13°. *Goodman,* chauffeur et charretier.

14°. *Charles,* pressier et ouvrier.

15°. *Ace,* chauffeur pressier et ouvrier.

16°. *Joe,* paltrenier. 17°. *Tom,* chauffeur et pressier.

Conditions, pour les Esclaves : 1 et 2 ans de crédit, sans intérêt. Les billets pour toutes les propriétés ci-dessus devront être endossés à la satisfaction des syndics et avisés en telles sommes qui seront demandées avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. La nécessité de clore les affaires de la succession avant l'écheance des billets, les syndics ne garantiront que le titre des esclaves mais ils donneront tous détails à leur sujet quand ils en seront requis.

Aussi, mercredi 18 décembre, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues Carondelet et Gravier, 1 presse à coton à double vis, complète, 1 do. incomplète, 1 presse hydraulique incomplète, 1 presse a bras complète, 3 paires de balances à patente, des chevaux, drays, outils de forgeron et d'ingénieur, mobilier de comptoir, &c.

Conditions : Toutes sommes au-dessous de $100 comptant, de $100 à $300 à 60 jours et au-dessus de $300, à 4 mois, en billets endossés à satisfaction.

Les actes de vente seront passés chez T. Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.

J. W. ZACHARIE,
H. W. PALFREY, } syndic.
19 nov

PAR F. DUTILLET.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves pour cette ville et paroisse, en date du 2 de ce mois, il sera vendu lundi, 9 du mois de décembre prochain, à 10 heures du matin, sur l'habitation de MM. Kernion, située le chemin de Gentilly, les effets mobiliers suivans, dépendant de la succession de M. Antoine Chevalier Doriocourt, savoir : Une Vache, 6 Mulets et un Cheval américain.
Conditions :—Comptant.
27 nov—5,2ps

PAR F. DUTILLET.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de la paroisse et ville d'Orléans, il sera vendu, le 19 décembre prochain, à la Bourse de Hewlett, à midi, les propriétés et esclaves, provenant de la succession de Juan Puech, savoir :

1°. Un **LOT DE TERRE**, situé à l'encoignure des rues Dauphine et St. Louis, mesurant environ 40 pieds de face à la rue Dauphine, sur 90 pieds face à la rue St. Louis, sur lequel se trouvent construits une maison à 4 appartemens et gallerie, une cuisine en bois dans la cour, et ses dépendances.

2°. Un **LOT DE TERRE**, situé à l'encoignure des rues Dauphine et St. Louis, dans l'ilet renfermé par les rues St. Louis, Dauphine, Bourgogne et Toulouse, mesurant environ 30 pieds de face à la rue Dauphine, sur 70 pieds de face à la rue St. Louis, ensemble quelques bâtisses en bois et en mauvais état qui se trouvent dessus.

3°. Un **LOT DE TERRE**, situé rue de l'Hôpital, dans l'ilet renfermé par les rues de l'Hôpital, Bourgogne, du Quartier et Remparts, ayant 29 pieds 6 pouces environ de face à la rue de l'Hôpital, sur 75 pieds de profondeur; sur lequel se trouvent une maison en bois de 4 appartements, une cuisine aussi en bois et d'autres dépendances.

4°. Un **LOT DE TERRE**, situé rue du Quartier dans l'ilet renfermé par les rues du Quartier, Royale, de l'Hôpital et Bourbon, ayant 49 pieds environ de face à la rue du Quartier, sur 60 pieds de profondeur, sur lequel se trouvent une maison en briques, de 6 appartemens, une cuisine aussi en briques et d'autres dépendances.

5° Trois **LOTS DE TERRE**, situés à l'encoignure des rues Marigny et Moreau, avec les bâtisses et dépendances, conformément au plan exposé à la Bourse.

ESCLAVES.

CAROLINE, négresse âgée de 17 ans, un peu blanchisseuse.

ROSALIE, négresse âgée de 40 ans, cuisinière et blanchisseuse.

JAMES, nègre âgé d'environ 50 ans, un peu charretier.

Conditions : 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
14 nov—12 2ps

☞ Les actes de vente seront passés pardevant L. T Caire, not. public, aux frais des acquéreurs.

Henderson & McMahan contre Roudez & Co.

VENTE par le Shérif de la paroisse de Jefferson,—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par le juge Gayarré, de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, pour du comptant, tous les matériaux de la savonnerie de MM. Roudez & Co., qui consistent en bois de charpente, briques et chaudières. La vente se fera sur les lieux, au faubourg Livaudais, vis-à-vis la propriété de M. B. Buisson, samedi, 14 décembre, à une heure, de l'après-midi.
Paroisse de Jefferson, le 8 novembre 1833.
9 nov — J. CHARBONNET, Shérif.

95 BALLES FOIN, en débarquement du brick Stanford, à vendre par
15 nov — LINCOLN & GREEN.

PAROISSE JEFFERSON,
20 novembre 1833.

LES Propriétaires non-résident de la Paroisse de Jefferson, sont notifiés, d'avoir à payer dans les trente jours, à partir de cette date, au bureau du shériff de la dite paroisse, leur taxe pour l'année 1833.
27 nov — J. CHARBONNET Jr Shériff.